



La sécurité sociale, elle est à nous !

La sécurité sociale a été créée en 1945, après 5 années de guerre.

La sécu est une protection de chacun.e face aux aléas de la vie : maladie, handicap, congé maternité, accident du travail ou maladie professionnelle, chômage, logement, retraite...

Son principe fondateur : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

C'est un **modèle de solidarité** entre les bien portants et les malades, les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres. La sécurité sociale est donc financée par les cotisations (salarié.es et employeurs).

A sa création la sécu était gérée par les syndicats de travailleurs (3/4 des sièges d'administrateurs qui jusqu'en 1962 étaient élus par les salarié.es) et les organismes patronaux (1/4 des sièges).

Aujourd'hui il n'y a plus d'élection (mais une désignation par l'État : moitié des sièges pour les syndicats, l'autre pour le patronat) et depuis 1996 c'est le parlement qui décide chaque année du budget de la sécurité sociale et de son financement (taux de cotisation).

Le déficit ? : 80 milliards d'exonérations pour les patrons

S'il y a un déficit ce n'est pas à cause d'un dérapage des dépenses (chômage, aide médicale pour les étrangers...), mais d'un manque de recettes !

En 2024 la Cour des comptes constatait que si la sécurité sociale avait perçu les cotisations dont les patrons ont été exonérés depuis 2018 (heures supp défiscalisées...), elle aurait été en excès tous les ans (sauf 2020 année du COVID) !

L'an dernier, la Cour des comptes chiffrait les **exonérations de cotisations sociales à plus de 80 milliards par an** (le déficit de la sécu était de 15 milliards).

Mettre fin à la destruction de la sécurité sociale

Sous prétexte de réduire le « trou » de la sécurité sociale (créé par les cadeaux aux patrons), **toutes les protections sociales sont attaquées (maladie, retraite, chômage...)** : passage de la retraite de 60, à 62 puis 64 ans, déremboursement des médicaments, jours de carence et/ou baisse de la couverture à 90% les jours suivants, baisse de la durée et du montant des allocations chômage (près de 60% des 6 millions d'inscrites à France Travail ne perçoivent rien)...

Pour **alimenter les caisses de la sécurité sociale** et de l'État (avec plus de cotisations et de rentrée fiscales), il faut finir aux exonérations de cotisations sociales sans conditions, taxer les ultra riches, il faut **créer des emplois dans les services publics, augmenter les salaires**, permettre l'égalité salariale femmes / hommes...

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU : 01 44 68 13 75 ou syndicat-supap-fsu@paris.fr